



F D O T S I
Hérault



Accessibilité numérique des offices du tourisme de l'Hérault

Et personnes en situation de handicap



F D O T S I
Hérault

Internet : Un outil incontournable

En 2009 : 60 % des foyers français ont accès à Internet (Médiamétrie). Outil indispensable à la stratégie de communication et de marketing de notre secteur du tourisme

Pourquoi s'intéresser à l'accessibilité numérique ?

Elle facilite la vie quotidienne des PSH.

De nos jours , des difficultés de navigation selon que l'accessibilité a été prise en compte ou non par ses responsables.

Des standards techniques ont notamment été définis pour aider cette prise en compte : les WCAG (Web Content Accessibility Guidelines) sont publics et datent de 1999^[2].

^[2] CFHE : Conseil français du handicap pour les questions européennes Accessibilité numérique, une dynamique européenne – Janvier 2007.



F D O T S I
Hérault

- Evolution réglementaire

- Une loi de Février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- L'article 47 stipule que les informations diffusées par les services publics en ligne doivent être accessibles aux personnes handicapées.
- Le décret d'application Accessibilité est paru en Juin 2009, il a précisé le Référentiel Général d'accessibilité des administrations (RGAA)



F D O T S I
Hérault

Une échéance : 2 ANS

Dès 2012, les contenus des sites web comme tous les sites publics devront être consultables par des mal ou non voyants, handicapés moteurs, mentaux, mal entendant ou sourds, depuis leur ordinateur ou une borne d'information. Pour les OT, cette obligation ne concerne que les OT de droit public.

- Idem les sites portail général qui abritent des pages d'information (FNOTSI, mairies)



Un référentiel à respecter : RGAA



F D O T S I
Hérault

- Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
- Il décrit les règles techniques et ergonomiques à mettre en œuvre dans le respect des standards internationaux selon 3 niveaux : A, AA , AAA
 - Premier pallier minima pour appliquer les directives de la loi (moteur de recherche, outils de syndication et de traduction) .
 - Il faut savoir que ce référentiel a des limites car il ne permet pas de couvrir de façon durable et exhaustive les attentes sur le handicap cognitif.
 - A terme, une charte graphique et ergonomique de télé procédure publique doit être élaborée pour aller plus loin. dans le confort d'utilité pour tous.



F D O T S I
Hérault

Le Label Accessiweb

- Une démarche qualifiante
- Aller au-delà des normes réglementaires RGAA
- Un label volontaire Accessiweb de confort d'usage pour tous
- Attribué par l'association braille net selon un cahier des charges de 130 critères spécifiques (niveau bronze 47 critères à respecter , argent (80) ,or)